Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB20262092815-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-09-28-15

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-huit septembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Victor IKEAKOR donne pouvoir à Solene ARZUR
Clémence DIRMEIKIS donne pouvoir à Françoise BAUVY
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL
Fanny DELVALLE donne pouvoir à Laetitia MORIN
Marion MEREL donne pouvoir à Corentin LE GALL

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick PEDRON

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

15. Autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) dans le cadre du programme « Refuges LPO – Établissement » à l'école publique « Tréméloir » :

Rapporteur : Madame Patricia Briand Faller, Adjointe au Maire aux finances

Pièces annexes : Modèle de convention avec la ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB20262092815-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

Dans le cadre de sa volonté de développer des actions en faveur de la biodiversité et de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement, la commune de Pordic souhaite mettre en place un espace favorable à la biodiversité au sein de l'école publique Tréméloir.

À cette fin, la commune s'est rapprochée de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) afin d'étudier la mise en place du programme « Refuges LPO – Établissement », dispositif particulièrement adapté aux établissements scolaires et permettant d'associer protection de la biodiversité et éducation à l'environnement.

La démarche prévoit notamment la mise à disposition de supports pédagogiques destinés à accompagner les activités avec les élèves, ainsi que différents outils permettant de favoriser l'observation et la protection de la faune et de la flore.

L'engagement dans le programme est formalisé par la signature d'une **convention d'une durée de trois ans**. L'établissement s'engage notamment à respecter la charte des Refuges LPO et à mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les 15 gestes favorables à la biodiversité préconisés par la LPO.

Le coût global de cette démarche est de **85 € pour une durée de trois ans**, payable lors de l'inscription.

La mise en place de ce Refuge LPO à l'école « Tréméloir » permettra ainsi de disposer d'un support concret d'observation de la biodiversité et de développer auprès des élèves des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la démarche et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles **L. 2121-29 et L. 2122-21** ;

Vu le projet de convention proposé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre du programme « Refuges LPO – Établissement » ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Pordic de développer des actions en faveur de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement ;

Considérant l'intérêt pédagogique de la mise en place d'un Refuge LPO au sein de l'école publique « Tréméloir » ;

Considérant que le programme « Refuges LPO – Établissement » est conclu pour une durée de trois ans et représente un coût global de 85 € ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration générale et finances » du vendredi 18 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB20262092815-DE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la mise en place d'un **Refuge LPO – Établissement** au sein de l'école publique « Tréméloir », dans le cadre du programme proposé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) la convention relative au programme « Refuges LPO – Établissement », pour une durée de trois ans.
- **D'autoriser** le versement à la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la somme de **85 €**, correspondant au coût global de l'inscription au programme pour une durée de trois ans. La dépense correspondante sera imputée au budget communal sur les crédits prévus à cet effet.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.